



PRET D'ARGENT A MA FILLE. QUEL RECOURS AI-JE POUR QU'ELLE ME REMB

Par **mauricile**, le **26/06/2011** à **15:48**

Bonjour,

Ma fille et son conjoint, déménageant, est passée par une agence immobilière, pour la location d'une maison, il y a environ trois mois. N'ayant pas l'argent nécessaire pour la caution et les frais d'agence, elle m'a demandé d'en faire l'avance. Je lui ai donc fait deux chèques (960 + 864 = 1824 euros). Celui de 960 ne devait pas être encaissé, mais l'agence ayant fait une erreur, a déposé les deux chèques. Ma fille devait me rembourser au mois de mai de la totalité, depuis ce temps j'attends. Je lui ai proposé de me rembourser en 4 fois. Depuis ils me mènent en bateau. L'une dit avoir fait un virement sur mon compte de 500 euros l'autre dit qu'il a contracté un crédit. En fin de compte, tout cela n'est qu'un leurre. J'ai appris par un tiers qu'ils m'ont dit ça pour que je les laisse tranquille. J'ai un grand besoin de cette argent. C'était quasiment ce que j'avais d'avance au cas où il arriverait quelque chose. Quel recours ai-je?

Par **Domil**, le **26/06/2011** à **15:56**

[citation]Celui de 960 ne devait pas être encaissé, mais l'agence ayant fait une erreur, a déposé les deux chèques. [/citation] un dépôt de garantie est toujours encaissé, il n'y a eu aucune erreur.

LRAR de mise en demeure de rembourser leurs dettes, qu'à défaut, vous saisirez le tribunal de proximité

Par **mauricile**, le **26/06/2011** à **18:10**

J'ai pris note de votre remarque et ferai le nécessaire dans ce sens. Merci.